



Envoyé en préfecture le 23/08/2021

Reçu en préfecture le 23/08/2021

Affiché le 23/08/2021 **SLOW**

ID : 011-211101951-20210819-312021-DE

2021/249

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 31/2021

Date convocation	: 12.08.2021
Nombre de conseillers	: 11
En exercice	: 10

Présents	: 6
Votants	: 10

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Aude SALVAT-LÔ, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} Adjoint - Michel COURTESSOLE - Jean-Pierre PLANCADE, conseillers municipaux.

Procurations : Marie-France LOISEL à Omar AÏT MOUH - Sylvie THUBIÈRES à Anne-Laurence FRULLINI - Olivier JURADO à Cédric LEMOINE - Bernard VIÉ à Jean-Pierre PLANCADE.

Secrétaire de séance : Michel COURTESSOLE.

Objet : Aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales : Acquisition des parcelles ZU 233, ZU 235, ZU 237 et ZU 240.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des personnes Publiques,

Vu les échanges intervenus entre d'une part la commune et M. MAUREL Gérard et d'autre part la commune et Mme DORMIERES Marie-France et l'accord formalisé de ces derniers en vue de la cession à la commune d'une emprise à détacher en partie des parcelles ZU 140, ZU 139, ZU 137 et ZU 212 leurs appartenant,

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir ladite emprise située à l'intersection du chemin rural n°19 dit du Perdut et de la rue du Rivalet, en partie au droit des parcelles ZU 140, ZU 139, ZU 137 et ZU 212, au GRABA, afin d'aménager un bassin de rétention des eaux pluviales,

Considérant la modification du parcellaire cadastral, telle qu'annexée à la présente délibération, établie par le Cabinet BRAHEM/GUENERET de Géomètre Expert, demeurant 17, rue Mazagran – 11000 Carcassonne représenté par Monsieur Jérôme BRAHEM, Géomètre Expert, portant la désignation cadastrale nouvelle des parcelles, à savoir la parcelle ZU 233 d'une contenance de 1 a 55 ca, la parcelle ZU 235 d'une contenance de 10 a 34 ca, la parcelle ZU 237 d'une contenance de 3 a 13 ca et la parcelle ZU 240 d'une contenance de 15 a 44 ca,

Considérant que les parties se sont entendues sur un prix de 62 centimes d'euro/m², selon l'avis du domaine sur la valeur vénale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE le projet d'acquisition la parcelle ZU 233 d'une contenance de 1 a 55 ca, la parcelle ZU 235 d'une contenance de 10 a 34 ca, la parcelle ZU 237 d'une contenance de 3 a 13 ca et la parcelle ZU 240



Envoyé en préfecture le 23/08/2021

Reçu en préfecture le 23/08/2021

Affiché le 23/08/2021 *SLOW*

ID : 011-211101951-20210819-312021-DE

2021/250

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

d'une contenance de 15 a 44 ca au prix de 1 888,52 €, les frais de bornage et d'acte étant à la charge de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'acquisition des dites parcelles.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.

